

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 octobre 2024 à 18 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Présence par visioconférence :

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma.

### Absences :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **24-10-0802 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 octobre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

### **24-10-0803 Demande au gouvernement / Modifications dans le cadre des consultations publiques visant la modernisation du cadre réglementaire sur les milieux hydriques et zones inondables**

CONSIDÉRANT que la consultation publique sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, annoncée le 11 juin dernier par M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), a débuté le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT que, par ce projet de modernisation du cadre réglementaire, le gouvernement du Québec veut assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement;

CONSIDÉRANT que la présente consultation publique a été lancée sans qu'aucune limite de zones inondables et de mobilité, sous forme de carte ou autres, n'ait été rendue publique par le MELCCFP, et ce, afin d'illustrer l'étendue du territoire d'application de cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que les seules références concernant les nouvelles limites de zones inondables et de mobilité sont les cartes préliminaires réalisées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et publiées le 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que ces cartes préliminaires ont été réalisées sur la base de l'encadrement proposé dans le Guide méthodologique produit par le gouvernement du Québec et s'avèrent le seul outil disponible qui permet de constater une hausse de l'étendue de la zone inondable par zone d'exposition classée entre très élevée, élevée, modérée et faible;

CONSIDÉRANT que suivant ces nouvelles limites de zones inondables ce sont plus de 1 207 bâtiments qui vont se retrouver en zone inondable toutes expositions confondues, dont 65 seront en zone d'exposition très élevée;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles limites représentent un impact majeur pour Vaudreuil-Dorion, soit une augmentation de 7,5 fois le nombre de bâtiments actuellement en zone inondable touchant approximativement 9,7 % des bâtiments du territoire;

CONSIDÉRANT l'impact négatif généré par ces changements et l'inquiétude associée pour les citoyens en lien avec une perte importante de valeur au bâtiment, à une difficulté de pouvoir vendre, de pouvoir accéder à une couverture d'assurance convenable ou encore de ne pouvoir faire des modifications afin de rendre leur propriété plus résiliente et adaptée aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a indiqué ne pas avoir l'intention de réaliser des consultations publiques en présentiel, ce qui permettrait à la population d'échanger avec le gouvernement et de se faire entendre de vive voix sur ce projet de modernisation du cadre réglementaire et sur l'ensemble du processus;

CONSIDÉRANT que, lors des inondations de 2019, la Ville de Vaudreuil-Dorion a mis en place des mesures temporaires de protection permettant alors de limiter les inondations à 46 bâtiments, au lieu des 89 bâtiments y incluant des infrastructures municipales et publiques critiques telles que l'usine de filtration, l'aréna et l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui avaient par ailleurs été inondés lors de l'inondation de 2017 durant laquelle les niveaux d'eau atteints étaient similaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est disposée à mettre en place ce plan particulier d'intervention si d'autres inondations devaient survenir, le tout aux fins de limiter les dommages aux infrastructures et bâtiments sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que, selon les projections de la Ville, ces mesures de protection permettraient de limiter les dommages liés aux inondations à seulement 180 bâtiments si un niveau de 25,10 mètres d'eau était atteint et permettraient de protéger plusieurs bâtiments municipaux et bâtiments appartenant au gouvernement du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie les demandes et propositions déposées au gouvernement dans le mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à l'occasion des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations;

QUE le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au gouvernement :

- de faire preuve de souplesse et de réévaluer son projet de loi en tenant compte des commentaires de ses partenaires municipaux qui sont pleinement en mesure d'effectuer des constats à l'égard des réalités vécues sur le terrain et de réaliser des plans de gestion pour l'ensemble des zones inondables;
- d'apporter des modifications à son projet de loi afin de réussir un cadre réglementaire qui permet une application sans créer plus d'inégalités sinon plutôt une application adaptée et efficace;
- de réaliser des consultations publiques en mode présentiel sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour permettre à la population, aux organismes et aux entreprises du territoire d'échanger avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de se faire entendre;
- de considérer, dans le nouveau cadre réglementaire, les mesures de protection des biens en zones inondables ainsi que les mesures d'atténuation des risques éprouvées lors d'épisodes d'inondation passée et mises en place par les citoyens et les municipalités dans le but de limiter l'impact sur la valeur de revente des bâtiments et d'assurer l'accès au financement ainsi qu'à l'assurance;
- de prévoir des mesures de mitigations pour garder l'accès au financement et aux assurances bâtiments;
- d'apporter des modifications à son projet de loi afin de concilier les objectifs de gestion du risque avec les différentes réalités du territoire, notamment en réévaluant les normes pour permettre la reconstruction ou l'implantation de mesures de protection résilientes et adaptées aux impacts des changements climatiques;
- d'apporter des modifications à son projet de loi et le guide méthodologique afin d'éviter des mesures trop restrictives et contradictoires qui auront pour conséquence promouvoir l'étalement urbain et la fragmentation des milieux naturels ailleurs, au lieu de permettre l'adaptation et la résilience du cadre bâti;

- de procéder à une analyse réaliste des impacts économiques et sociaux chez les citoyens visés et que celui-ci propose des mesures concrètes pour les soutenir, notamment en bonifiant le régime d'indemnisation et/ou le Programme de relocalisation (PPTFI);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la députée de Vaudreuil, à la CMM et au MELCCFP.

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0804 L'Aiguillage / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville de s'unir, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 \$ à l'organisme L'Aiguillage;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'Aiguillage à titre d'aide financière;

QUE des félicitations soient adressées à chacun des syndicats des employés de la Ville et à l'association des cadres pour leur générosité.

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0805 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

#### **24-10-0806 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 18 h 08 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière